

PROCES VERBAL 2/2016



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016

L'An Deux Mil Seize et le 21 Mars, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur André BERNOS, Maire.

Présents : André BERNOS - Anne-Marie BARRERE – Yves MOITY - Sylvie ANQUETIN- André ETCHEGOIN - Bernard HALTY - Patou LENDRES - Maurice MARTINEZ - Frédéric PALACIO - .

Absents excusés : Pierre CANDALOT DIT SECALOT (procuration à Anne-Marie BARRÈRE) - Annie ETCHEGOYHEN (procuration à André BERNOS) - Alain PIERRINE (procuration à Patou LENDRES) - Martine SEMPIETRO (procuration à Sylvie ANQUETIN), Béatrice ZAGO (procuration Bernard HALTY).

Absente : Carole IRLIK.

Secrétaire de séance : Yves MOITY.

ORDRE DU JOUR

- 1- 2016-2 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 AGNOS
 - 2- 2016-3 AFFECTATION DE RESULTAT 2015 AGNOS
 - 3- 2016-4 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 AGNOS
 - 4- 2016-5 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 LOTISSEMENT COMMUNAL
 - 5- 2016-6 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 LOTISSEMENT COMMUNAL
 - 6- 2016-7 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 CCAS
 - 7- 2016-8 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 CCAS
 - 8- 2016-9 MISE A DISPOSITION DE JEAN-MARC LOUNÉ
 - 9- 2016-10 CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ère} CLASSE
 - 10- 2016-11 ATTRIBUTION D'UN BON D'ACHAT
 - 11- 2016-12 SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT « LA PORTE D'ASPE » - SYNDICAT DE L'EAU « DU CASTET » - NOUVELLE E.P.C.I.
 - 12- 2016-13 FERME PHOTOVOLTAIQUE
- Informations communales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-23 et R 2121-9, le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 Janvier 2016, transmis à l'ensemble des membres, n'a fait l'objet d'aucune remarque : Aucune objection n'étant soulevée le Procès-verbal est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

1- 2016-2 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 AGNOS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire a voté le Compte Administratif 2015 de la Commune. Monsieur Le Maire est sorti de la salle pour le vote et le doyen M. Bernard HALTY a fait voter le Conseil Municipal.

VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévus :	149 046,00 €
	Réalisés :	89 940,24 €
	Reste à réaliser :	35 886,00 €

Recettes	Prévus :	149 046,00 €
	Réalisé :	155 426,34 €
	Reste à réaliser :	3 000,00 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévus :	602 215,00 €
	Réalisé :	403 406,02 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévus :	602 215,00 €
	Réalisé :	613 597,82 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	65 486,10 €
Fonctionnement :	210 191,80 €
Résultat global :	275 677,90 €

Vote à l'unanimité.

2- 2016-3 AFFECTATION DE RESULTAT 2015 AGNOS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 le 21 Mars 2016

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de :	21 596,27 €
-un excédent reporté de :	188 595,53 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	210 191,80 €
-un excédent d'investissement de :	65 486,10 €
-un déficit de restes à réaliser de :	32 886,00 €
Soit un besoin de financement de :	32 600,10 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2014 : Excédent	210 191,80 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	210 191,80 €

Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent 65 486,10 €

Vote à l'unanimité.

3- 2016-4 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 AGNOS

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion de la Commune est établi par le Percepteur d'OLORON STE MARIE à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion de la Commune est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le Compte Administratif de la Commune.

Vu le rapport de M. Le Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Vote à l'unanimité le Compte de Gestion 2015 de la Commune établi par le Percepteur d'OLORON STE MARIE après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote à l'unanimité.

4- 2016-5 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 LOTISSEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire a voté le Compte Administratif 2015 du Lotissement. Monsieur Le Maire est sorti de la salle pour le vote et le doyen M. Bernard HALTY a fait voter le Conseil Municipal.

VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévus :	437 742,00 €
	Réalisés :	362 696,82 €

	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévus :	437 742,00 €
	Réalisé :	168 870,24 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévus :	624 554,00 €
	Réalisé :	193 826,58 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévus :	624 554,00 €
	Réalisé :	479 510,20 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	-193 826,58 €
Fonctionnement :	285 683,62 €
Résultat global :	91 857,04 €

Vote à l'unanimité.

5- 2016-6 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 LOTISSEMENT COMMUNAL

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par le Percepteur d'OLORON STE MARIE à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le Compte Administratif.

Vu le rapport de M. Le Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Vote à l'unanimité le Compte de Gestion 2015 établi par le Percepteur d'OLORON STE MARIE après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote à l'unanimité.

6- 2016-7 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 CCAS

Le Bureau du CCAS réuni sous la présidence du Président après présentation du Président le bureau d'aide sociale a voté le Compte Administratif 2015. Monsieur Le Président est sorti de la salle pour le vote et le doyen du Bureau M. Bernard HANDY a fait voter le Bureau.

VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévus :	0,00 €
	Réalisés :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévus :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévus :	1 643,00 €
	Réalisé :	0,00 €

	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévus :	1 643,00 €
	Réalisé :	1 943,31 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	0,00 €
Fonctionnement :	1 943,31 €
Résultat global :	1 943,31 €

Vote à l'unanimité.

7- 2016-8 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 CCAS

Le Président expose aux membres du Bureau d'Aide Sociale que le Compte de Gestion est établi par le Percepteur d'OLORON STE MARIE à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au vote du Bureau d'Aide Sociale en même temps que le Compte Administratif.

Vu le rapport du Président, Le Bureau d'Action Sociale après en avoir délibéré

Vote à l'unanimité le Compte de Gestion 2015 établi par le Percepteur d'OLORON STE MARIE après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote à l'unanimité.

8- 2016-9 MISE A DISPOSITION DE JEAN-MARC LOUNÉ

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de mise à disposition de personnels auprès de Syndicat d'Assainissement « La Porte d'Aspe » pour assurer l'entretien du réseau d'assainissement dans sa fonction d'adjoint technique 2ème classe.

Après avoir entendu Monsieur Le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

AUTORISE la signature de la convention de mise à disposition figurant en annexe avec le Syndicat d'Assainissement « La Porte d'Aspe ».

9- 2016-10 CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ère} CLASSE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire pour les besoins de la collectivité et du déroulement de carrière de l'adjoint administratif 2ème classe de créer un poste d'adjoint administratif 1ère classe à compter du 1er Mai 2016.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE la création d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe à compter du 1er Mai 2016.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2016.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs et financiers.

Voté à l'unanimité

10- 2016-11 ATTRIBUTION D'UN BON D'ACHAT

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'attribuer un bon d'achat de 30 € de la jardinerie « Le Jardin des Fleurs » de LONS à l'Association « Vivre Ensemble ».

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs et financiers relatifs à ce dossier.

Voté à l'unanimité

11- 2016-12 SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT « LA PORTE D'ASPE » - SYNDICAT DE L'EAU « DU CASTET » - NOUVELLE E.P.C.I.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal les directives concernant la future E.P.C.I. Le Syndicat d'Assainissement « La Porte d'Aspe » et le Syndicat de Production d'eau du Castet seront intégrés obligatoirement entre 2018 et 2020 dans la nouvelle E.P.C.I.

Au vu des différentes réunions entre les Maires, la C.C.P.O. et Monsieur Le Préfet,, il convient de rester prudent et d'établir un cahier des charges sur le passage des Syndicats à la nouvelles E.P.C.I..

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DEMANDE aux deux syndicats l'application des statuts financiers sur le rôle d'eau et d'assainissement pour les Communes adhérentes AGNOS. ASASP-ARROS. BIDOS. GURMENÇON.

DEMANDE de n'effectuer que des entretiens et des réparations prioritaires et nécessaires des réseaux dans l'attente des conclusions des schémas directeurs en cours.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les documents administratifs, techniques et financiers relatif à ce dossier.

Voté à l'unanimité

12- 2016-13 FERME PHOTOVOLTAIQUE

Monsieur Le Maire donne lecture des propositions des différentes sociétés, ayant répondu à la création d'une ferme photovoltaïque au quartier des Plouts. Les propositions ont été envoyées à tous les conseillers municipaux

Après avoir analysé les offres des sociétés en séance

- Sud Energie Projet
- Ténergie
- CAM service énergie
- Arkolia
- Solaire Direct

La Société ARKOLIA propose la meilleure offre de location pour un montant de 1750€/l'hectare. En conséquence, la Commune devrait recevoir un montant de 21000€ par an majoré de la côte part de la CCPO (CFE, CVAE, ITER). Le contrat de location sera de 20 ans renouvelables. De plus une étude obligatoire sera effectuée sur la faune, la flore et l'impact hydraulique tel que prévu par les textes nationaux avant l'enquête publique.

Après avoir entendu Monsieur Le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir longuement délibéré,

Le Conseil Municipal

Approuve l'offre de la Société ARKOLIA.

Approuve le montant de location 1750€/l'hectare

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les documents administratifs, techniques et financiers relatif à ce dossier.

Vote : 13 pour - 1 contre

Fin du Conseil Municipal 22 h 45

Le secrétaire de séance :

Y. MOITY

Arrêté le présent Procès Verbal du Conseil Municipal du 21 Mars 2016 à 12 délibérations.

2016-2 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 AGNOS

2016-3 AFFECTATION DE RESULTAT 2015 AGNOS

2016-4 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 AGNOS

2016-5 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 LOTISSEMENT COMMUNAL

2016-6 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 LOTISSEMENT COMMUNAL
2016-7 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 CCAS
2016-8 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 CCAS
2016-9 MISE A DISPOSITION DE JEAN-MARC LOUNÉ
2016-10 CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ère} CLASSE
2016-11 TRIBUTION D'UN BON D'ACHAT
2016-12 SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT « LA PORTE D'ASPE » - SYNDICAT DE L'EAU « DU CASTET » - NOUVELLE E.P.C.I.
2016-13 FERME PHOTOVOLTAIQUE